

Désobéissance et rassemblements

par Albert Ogien

**intervention lors du débat sur la désobéissance,
à l'assemblée Générale d'ATTAC 92, le 18 juin 2011**

Le livre que Sandra Laugier et moi avons écrit sur la désobéissance défend deux grands arguments. Le premier est le suivant : le mot désobéissance ne renvoie pas indifféremment à tous les gestes de contestation, de résistance ou de révolte, mais nomme une *forme d'action politique* qui a des caractéristiques bien particulières. En fait, pour qu'un refus de remplir une obligation légale ou réglementaire compte pour un acte de désobéissance civile, il doit être exprimé publiquement, en nom propre, de façon collective, en spécifiant en quoi cette obligation bafoue un droit élémentaire et en fondant cette revendication sur l'invocation d'un principe supérieur (égalité, justice, solidarité ou dignité). Et ce n'est pas tout : il faut encore et surtout que ce refus fasse l'objet d'une action en justice (civile ou administrative) afin que la sanction prononcée rouvre un débat public sur la légitimité de l'obligation contestée. Voilà pourquoi on ne fait usage de la désobéissance civile que dans des circonstances *politiquement* appropriées. Ce qui veut dire que ceux qui désobéissent savent quand et comment il convient de recourir à cette forme d'action politique. Bref, qu'ils maîtrisent un savoir-faire politique.

Le second argument affirme que, loin de mettre en danger ou de détruire la démocratie, la désobéissance en est un élément constitutif. Pour beaucoup, cette affirmation défie le bon sens. Et pourtant, les faits plaident en sa faveur. Tout d'abord parce que les actes de désobéissance civile sont par nature non-violents et se contentent de faire entendre une revendication dont ils soumettent la légitimité au jugement public en en respectent la sanction ; ensuite parce que ces revendications sont toujours justifiées par l'exigence d'un accroissement des droits et des libertés du citoyen. Rien dans cette forme d'action politique ne vient menacer les principes fondamentaux de la démocratie ; au contraire même, elle entend leur donner leur pleine actualité.

Une des raisons de la difficulté à admettre l'idée selon laquelle la désobéissance est constitutive de la démocratie tient à ce que l'histoire ne manque pas d'exemples de mouvements de protestation qui ont utilisé le refus de respecter la légalité comme moyen d'abolir la démocratie, comme ce fût le cas au Chili pour faire chuter le gouvernement Allende et établir la dictature. Il faut cependant rappeler que ces mouvements factieux se distinguent totalement de la désobéissance civile : leur

visée n'est pas l'extension des droits sociaux et politiques des citoyens mais bien leur réduction ; le rejet de la légalité n'est pas le fait d'une minorité d'individus mais une action planifiée disposant de puissants relais de pouvoir qui comptent en capitaliser le succès ; et l'appel à la désobéissance s'articule généralement en ces cas à un recours à la violence. Bien que ces différences soient notoires, on constate qu'elles peinent à convaincre ceux qui préfèrent penser que la désobéissance est l'instrument d'un projet séditionnel. Je crois pourtant que la désobéissance se distingue aisément de la déstabilisation.

Une autre raison de la difficulté à admettre que la désobéissance est constitutive de la démocratie tient à ce qu'une certaine confusion règne quant à ce qui tombe aujourd'hui sous cette appellation. Les actes de désobéissance civile qui se commettent aujourd'hui servent en effet deux grandes causes : celle du droit des étrangers (aide et accueil des clandestins, combat contre les expulsions, refus de la délation, opposition aux arrestations, etc.) ; et celle de l'extension des droits politiques et sociaux des citoyens. L'enquête que nous avons menée dans *Pourquoi désobéir en démocratie ?* s'est principalement intéressée à la seconde de ces deux catégories. Et là aussi, nous avons constaté que la désobéissance renvoyait à trois types d'action collective. Le premier type regroupe ces initiatives prises par des groupes de citoyens qui se mettent délibérément en illégalité en articulant leur revendication à celle que soutiennent une opposition parlementaire, une O.N.G. ou une association reconnue. Ce type d'action est un élément du rapport de force qui se noue dans une négociation politique qui vise à modifier la loi ou à en faire adopter de nouvelles (c'est le cas des anti-nucléaires, de Greenpeace, des faucheurs d'OGM, du DAL, etc.). Le deuxième type d'actes de désobéissance est celui que commettent des personnes auxquelles la loi impose une atteinte à leur liberté individuelle et qui choisissent de ne pas s'y soumettre pour dénoncer la situation qui leur est faite (c'est le cas de ceux qui contestent l'interdiction de l'euthanasie, le fichage ADN de militants politiques ou l'injonction faite aux journalistes de livrer leurs sources). Un troisième type d'actes de désobéissance est commis par des individus qui décident de faire entendre une revendication qu'aucune organisation officielle ne prend sérieusement en charge dans l'univers politique alors que ce qu'ils entendent dénoncer est, pour eux, une entorse inacceptable à un principe fondamental. Tel est le cas des agents et des professionnels de service public (enseignant, chercheur, juge, médecin, psychiatre, policier, gendarme, agent de Pôle Emploi, travailleur social, etc.) qui refusent - au risque de la sanction qu'ils encourent - de suivre des instructions dont ils estiment qu'elles font peser des menaces sur l'égal accès des citoyens à des besoins fondamentaux (santé, éducation, justice, etc.), limitent leurs droits sociaux et politiques ou dégradent gravement la qualité et l'universalité du service public.

C'est ce dernier genre d'acte de désobéissance civile que notre livre surtout a étudié. Et l'enquête a montré (c'est d'ailleurs le troisième grand argument défendu par le livre) que ce geste de refus reflétait un triple sentiment de dépossession - de son métier, de sa langue et de sa voix - qui trouve son origine dans l'imposition de la logique du résultat et de la performance à l'action publique (un mouvement qu'il ne faut pas confondre, à notre avis, avec la privatisation ou la marchandisation du service public).

Dans nos analyses, nous avons rendu compte de la grandeur et des faiblesses de la désobéissance. La grandeur, on la comprend (un être humain qui se lève et dit non) mais il est sans doute utile de réfléchir à ses faiblesses. Nous avons, en particulier, montré qu'une des limites de cette forme d'action politique tient à ce qu'il n'est jamais certain que les autorités ou la hiérarchie qu'ils défient acceptent d'engager des poursuites. Et les événements confirment régulièrement que le refus de sanctionner les récalcitrants est devenu une stratégie utilisée par la police ou les autorités publiques pour rendre muette la revendication que des individus cherchent à faire entendre en se mettant en désobéissance. C'est ce qui s'est produit, par exemple, avec les militants anti-nucléaires qui se sont installés sur des pylônes haute tension et que la police n'a pas cherché à déloger ; ou avec les parents d'élèves qui, pour contester la fermeture de classes, ont occupé les écoles sans que l'administration ne réagisse. L'absence de réaction des autorités défiées rend le refus de leur obéir insignifiant – et c'est un petit problème en soi. Mais une autre limite à la force de la désobéissance s'est également dévoilée : celle qui procède du simple fait que les instructions données n'ont aucun caractère d'obligation, comme dans ces nouvelles formes de droit (ce qu'on nomme la “*soft law*”) qui n'édicte pas de prescriptions mais fixent des objectifs et émettent des recommandations (dont le meilleur exemple est la Méthode Ouverte de Coordination instituée par l'Union européenne et fondée sur l'usage politique de la technique du *benchmarking*). Cette façon habile – que je nomme gestionnaire - de désarmer la protestation est également à l'œuvre lorsqu'une réforme s'applique sur la base du volontariat et de l'incitation financière, comme cela se produit dans la restructuration en cours des hôpitaux, par le truchement de la mesure de la “qualité”, ou celle de l'Université et de la recherche publique, au moyen de l'introduction de la notion d’“excellence”.

Une autre limite de la désobéissance tient à ses caractéristiques mêmes. C'est cette limite que fait que beaucoup tiennent cette forme d'action politique pour vaine ou inutile : seule l'inscription d'une revendication dans un cadre d'une organisation officielle (parti, syndicat ou association) peut avoir une chance de transformer les choses. Un événement politique est récemment venu illustrer les limites et les paradoxes de la désobéissance : c'est le mouvement de révolte de la jeunesse et les

occupations pacifiques des places de Tunis et du Caire. Des mouvements de révolte de la jeunesse s'expriment en permanence (qu'on pense aux mouvements contre la réforme de l'Université, en France mais aussi en Grande Bretagne ou aux Pays Bas ; ou à l'activisme des altermondialistes et des manifestations contre les "sommets" internationaux). Mais chacun accepte que ce mouvement là a quelque chose d'unique – et pas seulement parce qu'il touche le monde arabe et vient détromper la croyance dans un monde figé dans la tradition et enkylosé dans la religion. C'est que ces mouvements ont montré, à l'échelle de la planète, comment, avec un moyen simple (la résolution inflexible du "peuple"), on pouvait parvenir à renverser des régimes tyranniques et à revivifier cette forme d'action politique ailleurs dans le monde. D'un seul coup, ce qui semblait impossible s'est réalisé : la volonté de dire non s'est muée en force politique emportant tout l'édifice de légitimité d'un pouvoir sans vraiment recourir à la brutalité des armes. Ce mouvement s'est étendu et se manifeste de façon un peu balbutiante dans les régimes démocratiques. En quoi peut-on dire que les analyses de *Pourquoi désobéir en démocratie ?* valent pour ce mouvement ?

Je voudrais pointer deux analogies entre ces deux formes d'action politique. La première est la manière dont toutes deux font vivre et mettent en pratique la notion de démocratie radicale. Rarement mouvement populaire n'aura illustré avec autant de force (et d'incroyable succès) l'idée selon laquelle le pouvoir émane des citoyens et que leurs représentants et leurs gouvernants sont en place pour servir le bien commun. Car c'est bien ce à quoi nous avons assisté à Tunis et au Caire au début de cette année lorsque des foules ont repris, de façon pacifique et déterminée, un message simple : "dégage". Certes, ces rassemblements s'adressaient à des régimes autoritaires, comme le firent en leur temps ceux de Berlin Est ou ceux de la place Tiananmen. Ce qui pose la question de leur pertinence pour des régimes démocratiques, telle qu'ils s'ébauchent aujourd'hui en Italie, en Belgique, en Angleterre, en Espagne ou en Grèce. Dans chacun de ces pays cependant, des voix se sont élevées pour exprimer un message à l'endroit des gouvernants dont la teneur est un peu identique : "vous ne nous représentez plus !" Ces voix unies réclament est l'avènement d'une situation politique dans laquelle l'abîme entre les aspirations des citoyens et les préoccupations de ceux auxquels ils délèguent la responsabilité de gouverner serait aboli.

La seconde analogie entre la désobéissance civile et ces mouvements tient à leur caractère non-violent, inorganisé, a-partisan, sans programme et sans dirigeant et posant calmement une exigence : qu'advienne le changement. Et quel que soit le slogan au nom duquel sa mobilisation s'est réalisée ("dégage" ou "vous ne nous représentez pas"), la jeunesse de ces pays exprime une même insatisfaction et un même malaise, qui appelle une même réponse : rendre la parole au peuple. Reste à savoir sur quoi cette insatisfaction et ce malaise déboucheront : la fondation d'une "démocratie

réelle”, un populisme engendrant un régime autoritaire ou l’étéolement et la mort d’un espoir ? Nul ne peut encore le dire. N’empêche qu’on ne peut s’empêcher d’entendre, dans ces voix, l’écho de celles qui s’expriment dans les actes de désobéissance. De celles-ci, elles ont la grandeur, mais aussi les faiblesses. Elles en ont, en tous cas, toute l’émotion. Et c’est dans cette fièvre et cette agitation politique que se retrouve le geste initial des révolutionnaires de 1789 : rédiger des cahiers de doléance. Le problème est que nous sommes en démocratie ; et qu’on ne sait pas très bien comment faire aboutir cette démarche hors des canaux officiels du système représentatif. Or ce sont ces canaux dont ces mouvements récusent la légitimité. Autrement dit, ces mouvements doivent résoudre un paradoxe : comment faire advenir un changement radical sans construire un parti politique dont on soupçonne qu’il va trahir l’esprit de la révolte et en capter la puissance à son seul profit ? Seconde interrogation : comment faire entendre sa voix si on bannit le recours à la violence (c’est-à-dire si on refuse d’engager une action indifférente aux conséquences pratiques qu’auraient une transformation radicale – morts, pillages, ruines, recul du PIB, fuite des capitaux, misère, intervention de l’armée, instauration d’un régime autoritaire, etc.). Or, une des caractéristiques de ces mouvements est précisément le refus de cette violence (même si on a tendance à oublier aujourd’hui les événements dramatiques qui ont précédé la chute des régimes de Ben Ali et de Moubarak). Il faut donc découvrir les moyens d’une transformation radicale et pacifique, et ce n’est pas la tâche la plus aisée. En Tunisie, l’idée d’Assemblée constituante offre une bonne solution d’attente ; en Egypte, c’est l’organisation d’élections présidentielles. Mais en régime démocratique ? Attendre les élections, alors qu’on ne leur confère plus aucune importance réelle ? Une autre formule existe, qui a été expérimentée après mai 1968 : les accords de Grenelle. Mais comment ce mouvement fera-t-il pour forcer le gouvernement à la négociation ?

Les analyses de *Pourquoi désobéir en démocratie ?* ouvrent une question, à laquelle elles ne prétendent pas donner de réponse, mais dont elles proposent de clarifier les termes : doit-on avoir peur de la démocratie, même lorsqu’elle prend cette forme radicale qu’est l’exigence absolue de respecter pleinement la voix de chaque citoyen ? C’est bien cette question que les rassemblements d’une jeunesse occupant pacifiquement les places des villes un peu partout à travers le monde reprennent à leur compte pour la poser publiquement à ceux qui gouvernent. Tant que cette question restera au cœur de cette nouvelle forme d’action politique qu’est le rassemblement, tant que cette voix nouvelle de citoyens en colère ne sera pas confisquée par des dirigeants qui assurent exprimer la parole du “peuple”, on peut penser que ce qui sera en jeu dans ces mouvements restera une avancée vers une démocratie radicale qui se constitue dans le temps même où elle se manifeste et s’organise. Autrement dit, exactement ce que porte en elle la désobéissance civile.